Envoyé en préfecture le 11/02/2026
Reçu en préfecture le 11/02/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260211-DEL2026_06-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09/02/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2026, le 9 Février à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RIVOAL Jean Pierre, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 4 Février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 4 Février 2026.

Présents : M. RIVOAL Jean Pierre, Maire, M. CHOQUET Jean Michel, Mme THOMAZIC Catherine, M. BOUEDO Christophe, Mme FEVRE Blandine, Mme BESCOND Servanne, Mme NIZAN Windy, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme BAUCHE Laëtitia, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, M. PRONOST Yves

Absent(s) excusé(s) : M. GUILLAUME Frédéric, M. SAINT-AIGNAN Willy

A été nommée secrétaire : Mme NIZAN Windy

2026/06 – Renouvellement convention de partenariat avec la commune d'Elven - accueil de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire laisse la parole à Mme THOMAZIC Catherine, adjointe.

La commune d'Elven a pris depuis le 01 janvier 2018 la compétence enfance/jeunesse.
Dans ce cadre, une convention de partenariat avec la commune d'Elven a été réalisée afin de fixer les modalités de partenariat entre les communes pour l'accueil de Loisirs sans hébergement en :

- Précisant les modalités d'utilisation des services ALSH organisés par la commune d'Elven
- Définissant les moyens mis à disposition par les deux parties
- Définissant la durée de la convention
- Définissant les modalités financières du partenariat

Il est proposé de renouveler la convention de partenariat entre les deux communes, action inclue dans la convention territoriale globale avec GMVA et la CAF, afin que les Trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse au même titre que les Elvinois.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'EMETTRE UN AVIS FAVORABLE au renouvellement de la convention de partenariat avec la commune d'Elven dans le cadre de la participation des familles de TREDION à l'accueil de loisirs sans hébergement ;
- Cette action sera précisée dans la convention globale territoriale signée avec la CAF,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention avec la commune d'ELVEN et toutes les pièces liées à ce dossier.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/02/2026
Le Maire
Jean Pierre RIVOAL

